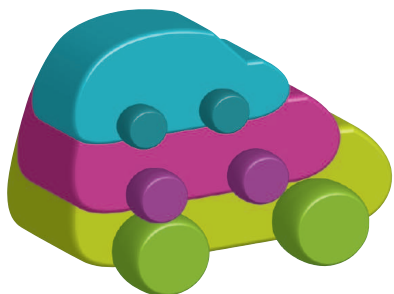


Économique, convivial, citoyen,
le covoiturage occasionnel
ou régulier est un jeu d'enfant !

économique
convivial
ciTOYEH



1 Faites des économies !

Partager ses trajets avec 1 ou 2 personnes, c'est diviser d'autant son budget de déplacement.

En covoiturant régulièrement, vous pouvez ainsi économiser jusqu'à un mois de salaire par an.

2 Stop à la monotonie !

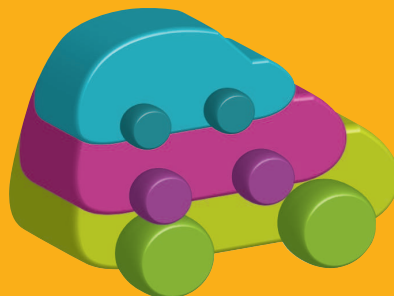
Changez des trajets en solitaire ! Rencontrer de nouvelles personnes, nouer des amitiés et s'entraider, ce sont aussi les valeurs du covoiturage.

3 Moins de bouchons et moins de CO₂ !

Si vous covoiturez une fois par semaine, c'est 10 % de voitures en moins sur la route.

Le covoiturage permet d'alléger le trafic routier, diminuer le rejet de CO₂, réaliser des économies d'énergie, réduire les nuisances sonores...

économique
convivial
ciTOYEH



Ce petit guide du covoiturage vous est offert
par la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon.

Pensez à le faire passer autour de vous et demandez-nous
nos affiches pour les mettre dans votre entreprise,
votre immeuble ou chez les commerçants de votre quartier !

Merci de ne pas jeter ce dépliant sur la voie publique.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Pour nous contacter

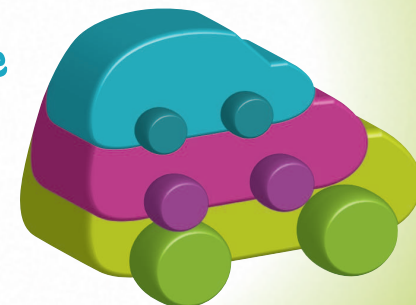


Communauté de Communes
du Pays de l'Ozon (CCPO)
1, rue du Stade
69360 Saint-Symphorien-d'Ozon
Tél. : 04 78 02 93 68
ccpo@pays-ozon.com
www.pays-ozon.com



Rendez-vous sur
www.covoituragepaysozon.com

économique
convivial
ciTOYEH



Covoiturage
un jeu d'enfant !

Le covoiturage, un jeu d'enfant...

**Covoiturer au moins une fois par semaine,
un petit geste pour de grands changements !**

**Covoiturer, c'est partager un véhicule
avec plusieurs personnes sur une partie
ou la totalité de son trajet.**

**Pensez-y lors de vos déplacements
ponctuels mais aussi pour aller au travail !**

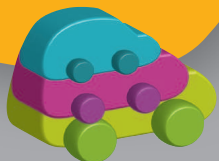
**La Communauté de Communes du Pays de l'Ozon
rattaché au site de covoiturage de la**

**Région Auvergne Rhône Alpes, vous propose un large
panel de trajets en ligne.**

Grâce à cette plateforme vous pouvez entrer

**rendez-vous
sur le site**

www.covoituragepaysozon.com



Je participe, c'est facile !

Étape 1

- ▶ Je m'inscris sur le site pour connaître les possibilités : cela ne m'engage à rien ! Je peux annuler mon inscription en un clic.

Le site me présente en priorité les voisins qui font le même trajet que moi aux mêmes horaires.

Étape 2

- ▶ Je prends contact avec les covoitureurs qui me sont présentés sur la carte.
Je reçois un e-mail ou un sms dès qu'un covoitureur s'inscrit sur un trajet identique au mien.

Étape 3

- ▶ J'essaye une première fois et je suis libre ensuite d'augmenter ou de réduire la fréquence du covoiturage, il suffit de bien communiquer avec mon covoitureur !

**Le covoiturage c'est quand je veux
et avec qui je veux !**

Vous n'avez pas Internet chez vous ?

Des postes avec connexion Internet sont en libre accès à la mairie de Saint-Symphorien-d'Ozon ainsi que dans les bibliothèques municipales de Communay, Sérézin-du-Rhône et Simandres.

Comment bien covoiturer ?

- Je définis avec mon covoitureur le prix du trajet à partager, les points de rendez-vous, l'heure de départ et de retour,
- Je le rencontre pour un premier essai,
- Je suis libre de continuer un ou plusieurs jours par semaine si tout se passe bien !

Zoom sur...



La confidentialité

L'inscription à la plateforme de covoiturage est strictement confidentielle et anonyme. En aucun cas vos noms et coordonnées ne seront communiqués pour un usage commercial.

L'assurance

Toutes les personnes qui sont dans un véhicule sont couvertes par l'assurance obligatoire de responsabilité civile. Nous vous conseillons toutefois de signaler votre covoiturage auprès de votre assurance.

**Pour tout renseignement complémentaire,
consultez notre site :
www.covoituragepaysozon.com**